

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 4 juin 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1206-01

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) Lancement du 100^e anniversaire de la municipalité
- b) Résultats d'ouverture des soumissions du 31 mai 2012
- c) Gros rebuts
- d) Signalisation pour véhicules hors routes
- e) Reddition des comptes – Ministère des Transports du Québec
- f) Licences de chiens
- g) Transport de véhicules lourds – municipalité de Saint-Ulric et en laissant le poste varia ouvert.

3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 7 et 17 mai 2012

1206-02 Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Chouinard, procès-verbal de la séance régulière du 7 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

1206-03 Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, procès-verbal de la séance régulière du 17 mai 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes

1206-04 Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 66 576.82 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de mai 2012 est de : 92 656.14 \$.

5. Voirie

Aucun point en particulier n'est à signaler pour le mois de mai 2012 et la directrice générale fait un bref survol des travaux en cours et de ceux prévus dans les semaines à venir.

6. 1^{er} versement pour les services de la Sûreté du Québec

1206-05 Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière d'effectuer le 1^{er} versement pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 9 399.00 \$.

7. Dépôt du rapport annuel 2011 de La Mutuelle des municipalités du Québec

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport annuel 2011 de La Mutuelle des municipalités du Québec.

8. Projet d'entente relative à la mise en place d'un service de génie civil à la MRC de Matane

1206-06 La MRC de Matane propose une entente aux municipalités pour la mise en place d'un service de génie civile.

Monsieur le Maire Yvon Tremblay trace les grandes lignes de l'entente et donne des explications sur ce service et sur la quote-part qu'il y aurait à déboursier pour la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'en 2013, la municipalité prévoit la réfection de la route du rang 6 Est et qu'elle aura besoin d'un service de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE ce service serait subventionné et permettrait à la municipalité de recevoir les services d'un ingénieur à moindre coût;

CONSIDÉRANT QU'il s'agirait d'une entente de cinq (5) ans;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'appuyer la MRC de Matane dans sa démarche et d'approuver ledit projet d'entente.

9. Projet de charte de la forêt de proximité

1206-07

Monsieur le Maire Yvon Tremblay, nous présente le projet de Charte de la forêt de proximité de la Matanie, 2013-2023 rédigé par la MRC de Matane.

Celle-ci a pour but d'établir une ligne directrice afin de tirer profit des terres publiques intramunicipales (TPI) et de prendre en charge leur développement économique et social; une nouvelle opportunité à la Matanie de se prendre en mains.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léandre est en 2^e position à la MRC de Matane quant à la superficie de ses terres publiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de charte est pour établir une ligne directrice et qu'aucun projet n'est en marche pour le moment;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'appuyer le projet de Charte de la forêt de proximité de la Matanie 2012-2023 de la MRC de Matane.

10. Indicateurs de gestion 2011

1206-08

Un communiqué a été reçu du Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) à l'effet que les indicateurs de gestion devront dorénavant être déposés au plus tard le 30 juin de chaque année et ce, débutant en 2012.

EN CONSÉQUENCE, le rapport d'indicateur de gestion 2011 a été déposé le 23 mai 2012 au MAMROT. Des explications sont données par la directrice générale et monsieur le Maire Yvon Tremblay et, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'accepter ledit rapport. Noter qu'un bref résumé sera envoyé par média poste aux contribuables de la municipalité tel qu'exigé par la loi 106 et une correction à la section « *Affectation à la réserve – Vidange fosse septique* » sera auparavant apportée au montant par la directrice générale / secrétaire-trésorière.

11. Nomination d'un responsable – dossier des écoles des villages

1206-09

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a implanté un comité pour la sauvegarde des écoles de village;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de niveau secondaire à l'École de Saint-Léandre mais que la municipalité est très touchée par tout ce qui a trait à la survie des écoles de village;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu de nommer monsieur Ghislain Lamarre à titre de responsable du dossier des écoles de village à la MRC de Matane.

12. Demande d'exclusion de la zone agricole permanente de la municipalité de Saint-Léandre

1206-10

La demande d'exclusion de la zone agricole sera transmise bientôt à la CPTAQ et ce, dès que toutes les signatures des propriétaires impliqués seront obtenues.

Comme la directrice générale / secrétaire-trésorière doit signer ladite demande avant de l'expédier, il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu de nommer madame Josée Simard mandataire du dossier de demande d'exclusion de la zone agricole permanente de la municipalité de Saint-Léandre.

13. 16^e édition des Journées de la Culture

1206-11

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de St-Léandre et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Léandre a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et de la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu que la municipalité de St-Léandre, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

14. Rapatriement au Québec de l'assurance-emploi

1206-12

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral gère le système de l'Assurance Emploi, soit les prestations des travailleurs et des employeurs au Canada;

ATTENDU QUE le taux de prestations (établi sur la moyenne salariale) est passé de 60% en 1990, à 57% en 1993 et à 55% en 1994;

ATTENDU QU'en 1996, le gouvernement fédéral introduisant une nouvelle méthode pour calculer la moyenne salariale, basée dorénavant sur une période de base de 26 semaines et un «dénominateur (diviseur)»fixé arbitrairement en fonction du taux de chômage. Dans plusieurs cas, cette méthode fausse le résultat, en diminuant la moyenne salariale réelle et donc le montant des prestations;

ATTENDU QUE la période payable est passée d'un maximum de 50 semaines de prestations à 45 semaines en 1996. Cette période varie selon le temps de travail accumulé au cours de la dernière année et du taux de chômage en vigueur dans la région où habite le prestataire. Elle est en moyenne de 21 semaines;

ATTENDU QUE les prestataires ne reçoivent aucune somme d'argent pendant les 2 premières semaines où cesse leur emploi. Si nous nous comparons avec d'autres sociétés, nous sommes le pays industrialisé qui a le plus long délai;

ATTENDU QUE la loi sur l'assurance-emploi est considérée comme l'une des lois les plus complexes de l'appareil législatif canadien. Au fil des ans, on a compliqué davantage son application et sa compréhension, durci les sanctions, mis en place une série d'exceptions, toutes aussi complexes et arbitraires les unes que les autres;

ATTEDU QUE les délais administratifs sont pires que jamais. Nombreux sont ceux qui doivent attendre entre 2 et 3 mois avant d'obtenir une décision sur leur admissibilité au programme;

ATTENDU QUE depuis 1990 le gouvernement ne contribue plus au financement de l'assurance-emploi, même pas à son administration. Cette caisse étant entièrement financée par les cotisations des travailleurs et des employeurs. Cela n'a pas empêché, depuis 1996, tous les gouvernements en place à Ottawa, de détourner les surplus de cette caisse. C'est près de 60 milliards de dollars de celle-ci qui ont été transférés dans d'autres postes budgétaires;

ATTENDU QUE dans l'Est du Québec et particulièrement dans la Municipalité de St-Simon, le travail est saisonnier;

ATTENDU QUE l'économie est peu diversifiée;

ATTENDU QUE le principal secteur économique est le tourisme, la forêt, la construction;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Gilles Murray, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de St-Léandre propose au gouvernement fédéral le rapatriement de l'Assurance-Emploi par un programme québécois;

QU'IL ne devrait y avoir qu'un seul critère d'admissibilité pour l'ensemble du territoire québécois, basé sur les semaines travaillées, et reconnaissant le travail à temps partiel, de façon à mieux protéger toutes les catégories de salariés;

QU'IL y a un ajout d'une mesure spéciale, soit l'établissement d'un régime particulier visant le travail saisonnier et le travailleur autonome;

QUE le taux de prestations devrait être haussé et la période payable soit établie sur une période normale de travail, au taux établi ou une période prolongée à un taux moindre;

QUE le délai de carence (attente) soit d'une semaine;

QUE nous voulons que ce programme soit peu coûteux et bien administré, fondé sur les lois accommodantes ne permettant plus aux gouvernements de détourner de l'argent des travailleurs et des employés pour que notre économie locale et sociale soit plus dynamique.

15. Salaire de l'inspecteur municipal

1206-13

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait discuté à l'automne dernier d'augmenter de 3 % le salaire de l'inspecteur municipal à son début d'emploi au printemps 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a débuté son travail le 14 mai dernier;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire trésorière d'accorder une augmentation de 0.51 \$ l'heure à l'inspecteur municipal et ce, rétroactivement au 14 mai 2012.

16. Balai mécanique pour l'inspecteur municipal

1206-14

CONSIDÉRANT QU'il y souvent des travaux d'enlèvement de gravier sur les portions de routes asphaltées de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal doit prendre un balai conventionnel pour exécuter sa tâche;

CONSIDÉRANT QUE de l'équipement, soit un un arbre détachable et une brosse-balai détachable, est adaptable au fouet mécanique que la municipalité possède déjà;

CONSIDÉRANT QUE de posséder cet équipement faciliterait beaucoup la tâche de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'accepter la soumission des Équipements Clarence Lapointe Inc. au montant de 679.90 \$ taxes en sus pour l'achat de cet équipement.

17. Bornes sèches

Suite à une réunion tenue à la MRC de Matane avec le service incendie, il a été établi par ledit service que cinq (5) bornes sèches au lieu de trois (3) doivent être implantés dans la municipalité.

Comme l'installation de (2) bornes sèches a été inscrite au budget 2012 de la municipalité, celle qui doit être implantée au garage municipal et l'autre en face de récupération Frédéric Saucier Inc. apparaissent un

excellent choix étant donné que ces terrains sont la propriété de la municipalité.

Une rencontre est prévue avec Marie-Ève Lévesque de la MRC de Matane est prévue le mercredi le 6 juin 2012 à Saint-Léandre, afin de se rendre sur les lieux d'implantation choisis pour en vérifier la conformité.

18. Varia

a) Lancement du 100^e anniversaire de la municipalité

Madame Julie Bérubé nous informe que dimanche le 10 juin 2012 à 11h30 aura lieu le lancement officiel de la programmation du 100^e anniversaire de la municipalité.

Entre autres, un vin d'honneur sera servi et un discours sera lu par le maire.

Sera présenté lors de cet événement, le plan de développement de la municipalité.

b) Résultat de l'ouverture des soumissions du 31 mai 2012

1206-15

Le 31 mai 2012 à 14 h 00 a eu lieu l'ouverture des soumissions pour la réfection de la toiture du garage municipal/caserne incendie de la municipalité et voici les résultats :

Les quatre (4) soumissionnaires invités ont répondu à l'invitation de la municipalité.

Les Toitures AMH Ouellet Inc.	38 341.25 \$	
	<i>Taxes en sus</i>	
Construction Renaud St-Laurent	49 340.00 \$	
	<i>Taxes en sus</i>	
Les Constructions Sogesco Enr.	50 940.00 \$	
	<i>Taxes en sus</i>	
René Robinson	<u><i>Non-conforme</i></u>	Rejetée

Il est donc proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'accepter la soumission de Les Toitures AMH Ouellet Inc. au montant de 38 341.25 \$ taxes en sus et d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière effectuer le suivi du dossier afin d'obtenir les autres documents requis de l'entrepreneur et lui faire signer le contrat pertinent.

La directrice générale / secrétaire-trésorière est donc autoriser à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité.

c) Gros rebuts

1206-16

Suite à la collecte des objets volumineux du 30 mai dernier par le fournisseur Exploitation Jaffa Inc., certains rebuts n'ont pas été ramassés.

En effet lors de la lecture des soumissions demandées, des restrictions quant aux types de rebuts qui ne seraient pas ramassés étaient incluses.

CONSIDÉRANT QUE ces rebuts sont toujours en attente sur les abords des chemins de la municipalité et que la propreté est prioritaire;

CONSIDÉRANT le coût élevé de demander à Exploitation Jaffa Inc. de revenir dans la municipalité afin de les récupérer;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu de demander à l'inspecteur municipal et à monsieur Antoine Ouellet d'effectuer ledit ramassage avec le camion de service de la municipalité et une remorque appartenant à monsieur Antoine Ouellet. La date précise reste à déterminer.

d) Signalisation pour véhicules hors route

La directrice générale / secrétaire-trésorière avait été autorisée par le conseil via la résolution 1205-12 à faire les recherches nécessaires pour trouver une aide financière disponible pour l'achat de panneaux de signalisation à être installés.

Cette dernière s'est donc adressée à monsieur Pascal Bérubé, député de Matane, et lors d'une conversation téléphonique que ce dernier a eue ce jour avec monsieur le Maire Yvon Tremblay, il a annoncé l'acceptation d'une aide financière de 5 000.00 \$ à la municipalité.

La directrice générale / secrétaire-trésorière verra à transmettre à monsieur Bérubé une lettre de remerciements dès que la confirmation écrite sera reçue.

e) Reddition de comptes – Ministère des Transports du Québec

1206-17

La reddition de compte incluant les annexes « A » et « B » ont bel et bien été envoyés par la directrice générale / secrétaire-trésorière au Ministère des Transports.

Afin de compléter le dossier, la résolution suivante doit être adoptée et expédiée au Ministère.

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 139 857.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les détails pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Clarence Lévesque appuyé par Jean-Pierre Chouinard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Léandre informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau local.

f) Licence de chiens

La directrice générale / secrétaire-trésorière demande au conseil si c'est l'inspecteur municipal qui doit faire la tournée pour faire l'inventaire et remettre aux citoyens les médailles 2012 pour les chiens ou, si elle doit demander à monsieur Antoine Ouellet de le faire comme en 2011.

Le conseil mentionne que c'est à l'inspecteur municipal que ce travail doit être demandé.

g) Transport des véhicules lourds / municipalité de Saint-Ulric

Monsieur Ghislain Lamarre nous mentionne qu'une interdiction au transport des véhicules lourds a été installée dans la route Centrale de Saint-Ulric qui mène à Saint-Léandre.

Cette façon de faire a pour conséquences entre autres, le camion affecté au ramassage du lait chez les agriculteurs de la municipalité doit faire un détour de 40 kilomètres, ce qui engendrera éventuellement une éventuelle augmentation des coûts.

Avant même que le conseil ne soit au courant, la municipalité de Saint-Ulric a convoqué une rencontre avec monsieur le maire Yvon Tremblay, la directrice générale / secrétaire-trésorière et un représentant du Ministère des Transports.

Cette rencontre aura lieu le jeudi 14 juin à 13h30 et la problématique ci-haut mentionnée sera alors débattue.

19. Période de questions

20. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Lévesque propose la levée de l'assemblée. Il est 21h40.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.